



Montreuil, le 23 décembre 2019

Mme Agnès BUZYN,  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
Courriel : [sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

M. Gérald DARMANIN,  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
Courriel : [sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr)

M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État chargé de la  
Fonction publique  
Courriel [sp.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sp.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr)

N/Réf : NP/AM  
N°325\_20191223

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 14 janvier 2020 pour l'ensemble des personnels des établissements et services d'accueil collectifs et individuels de la petite enfance et l'ensemble des personnels concernés par les ordonnances de la loi ESSOC (services de PMI, Action sociale et médico-sociale...)**

Madame et Messieurs les Ministres,

C'est en cette période de fêtes de fin d'année que le gouvernement a choisi de présenter les projets de texte des nouvelles directives qui impacteront de plein fouet l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Un choix de calendrier identique à celui du projet de réforme des retraites, qui aujourd'hui soulève des centaines de milliers de citoyens dans la rue, en grève et manifestation depuis le 5 décembre dernier.

Pour la CGT, la loi ESSOC « pour un État au service d'une société de confiance », votée en août 2018 s'inscrit dans une politique continue de casse des services publics. Son article 50, concernant les structures d'accueil petite enfance, est très inquiétant quant à la qualité d'accueil des jeunes enfants et aux conditions de travail des professionnels.

La CGT a porté les inquiétudes des professionnels qui se sont déjà massivement mobilisés contre ce projet néfaste le 28 mars et le 23 mai 2019.

Ce mercredi 18 décembre 2019, enfin la secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé a présenté aux organisations syndicales constituant le collectif Pas de Bébé à la Consigne les projets de texte des ordonnances !

... / ...

Malgré quelques avancées, loin d'être satisfaisantes, qui pourraient figurer dans les ordonnances, les craintes des professionnels sur les conséquences de cette réforme sont confirmées.

Sous les auspices de relancer l'attractivité du secteur, le gouvernement prévoit encore sans financement supplémentaire, d'optimiser à outrance l'occupation des places, d'augmenter la capacité d'accueil des microcrèches jusqu'à 12 enfants, de déroger à la capacité d'accueil des agréments des assistantes maternelles.

Pour la CGT, ces orientations du gouvernement visent à l'accroissement de la « productivité » et de la « rentabilité » du secteur en réalisant des économies au passage, grâce à cette optimisation généralisée des places, quels qu'en soient les modes d'accueil.

Loin de renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance et du secteur, il en dégrade les conditions de travail pour plus de compétitivité. La petite enfance n'est pas un marché !

Dans un contexte d'exaspération générale suite aux réformes rétrogrades du gouvernement de Macron comme celle des retraites, la CGT considère que l'heure est à la résistance et à la mobilisation !

**Pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance, pour des conditions d'exercice respectueuses des professionnels, pour l'accès des assistants maternels à la médecine du travail, pour une politique de la petite enfance ambitieuse et attentive vis-à-vis de nos enfants porteurs de l'avenir de notre société, la CGT appelle à une nouvelle journée de mobilisations par la grève et des manifestations partout en France, le 14 janvier 2020 avec le collectif « pas de bébés à la consigne » pour exiger une offre d'accueil de qualité pour tous les jeunes enfants**

Afin de permettre aux personnels du champ fédéral de se mettre en grève pour porter leurs revendications, la Fédération CGT des Services publics dépose **un préavis de grève spécifique de 0 h à 24 h pour la journée du 14 janvier 2020** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,



Natacha POMMET,  
Secrétaire générale